

Le 11 avril 2022

POLITIQUE D'INTERDICTION DE NOURRIR LA FAUNE AUX INFRASTRUCTURES AÉROPORTUAIRES DU NUNAVIK

La présence d'oiseaux et de mammifères aux aéroports représente un risque réel de collision avec un aéronef. Ce type d'incident peut mener à d'importants dommages matériels ainsi qu'à des pertes de vie. Les employés de l'Administration régionale Kativik (ARK) inspectent les pistes plusieurs fois par jour, en plus d'utiliser différentes techniques et outils afin de tenir les animaux sauvages à l'écart des opérations quotidiennes de l'aéroport comme la modification d'habitat, la pyrotechnie, les pistolets de paintball et l'utilisation de véhicules. De plus, chaque aéroport possède son propre plan de gestion de la faune afin de répondre à ses besoins uniques.

En conformité avec l'article 302.306 du Règlement de l'aviation canadien, le Service des transports de l'ARK adopte dès maintenant une politique d'interdiction de nourrir les oiseaux et les mammifères aux infrastructures aéroportuaires du Nunavik.

Cette politique s'applique aux employés de l'aéroport, aux employés et membres d'équipage des compagnies aériennes, aux passagers ainsi qu'à tous les utilisateurs des infrastructures aéroportuaires au Nunavik. En tout temps, il est interdit de nourrir les oiseaux et les mammifères aux aéroports. Le fret alimentaire doit être couvert, récupéré et mis à l'abri le plus rapidement possible. De plus, tous les déchets alimentaires doivent être disposés de manière responsable dans une poubelle fermée.

Cette nouvelle politique s'inscrit dans un effort en vue de réduire la présence d'oiseaux et de mammifères aux aéroports ainsi que les risques qui y sont associés.

La sécurité aérienne est l'affaire de tous!

Merci de votre collaboration.



Ian Darling, AAE
Directeur, Service des transports
Administration régionale Kativik